

LIBAN (LB)

CHAMBRE DE COMMERCE, D'INDUSTRIE ET D'AGRICULTURE DE BEYROUTH ET DU MONT LIBAN

Sanayeh, Rue Justinien – P.O. Box 11-1801 Beirut, Lebanon

Tél. : (961-1) 353 190 | Téléc. : (961-1) 353 395

Site Web: www.ccib.org.lb

Accepte les Carnets ATA pour:

Expositions et foires, Matériel professionnel

Mise en garde:

Les catégories de marchandises suivantes sont interdites au Liban; par conséquent, elles ne peuvent figurer dans un Carnet :

- **Dispositions relatives à la sécurité** : armes, bombes, etc.
- **Prohibitions politiques** : consultez les Services de carnet pour obtenir la liste
- **Prohibitions sanitaires** : drogues et substances psychotropes
- **Prohibitions morales** : bandes et films pornographiques

L'importation temporaire de bijoux sous le couvert d'un Carnet ATA est acceptée par les douanes libanaises aux conditions suivantes :

- Les bijoux doivent être exposés à des foires, des expositions, des congrès ou événements semblables organisés à des fins privées dans des commerces ou des établissements locaux dans le but de vendre les marchandises étrangères exposées.
- Le titulaire du Carnet ATA doit inclure des photos en couleurs des articles exposés pour qu'ils puissent facilement être identifiés lors de l'importation et surtout lors de la réexportation.
- Le titulaire du Carnet ATA doit donner une description détaillée des bijoux dans la liste générale (poids, nature, forme, composantes, etc.).
- Tous les bijoux doivent être réexportés à la fin de l'exposition.